



Divulgations du 3^e pilier de Bâle III

En date du 31 décembre 2024

Table des matières

Aperçu du document	3
Entité de la déclaration	3
Gestion des risques financiers	4
Aperçu de la gestion des risques	4
Gouvernance du risque	4
Risque de crédit	5
Risque de marché	5
Risque lié aux actions	5
Risque de taux d'intérêt	5
Risque de liquidité	5
Risque opérationnel	6
Gestion des capitaux	7
Situation du capital réglementaire	7
Annexe A	8
Communication d'informations communes Bâle III	9
Annexe B : Risque de crédit	11
Déclarations générales et quantitatives	11
Allocation pour pertes sur créance	13
Déclarations au sujet des portefeuilles en vertu de l'approche normalisée	14
Déclarations au sujet des portefeuilles en vertu de l'approche de notation interne (NI)	14
Limitation des risques de crédit	14
Déclarations générales au sujet de l'exposition au risque de crédit des contreparties	14
Titrisation : Déclarations au sujet de l'approche normalisée	15
Annexe C : Risque de taux d'intérêt	17
Annexe D : Rémunération	18

Aperçu du document

Ce document contient les divulgations au titre du 3^e pilier de Bâle III de La Banque Fairstone du Canada (la « Banque ») en date du 31 décembre 2024, conformément aux exigences en matière de divulgation du 3^e pilier du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification et les valeurs sont exprimées en millions de dollars canadiens, à moins qu'il soit précisé autrement.

Entité de la déclaration

La Banque est une banque à charte canadienne de l'Annexe I, en vertu de la Loi sur les banques (Canada) et une filiale détenue entièrement par le Groupe Fairstone Inc. (la « Société mère »). La Banque a reçu une autorisation d'entrer sur le marché et d'exercer ses activités commerciales le 1^{er} juin 2010; elle a lancé la carte de Récompenses MasterCard en juin 2010.

En septembre 2019, la Banque a lancé un programme de courtiers CGP. Ces derniers sont admissibles à l'assurance-dépôts de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Le 4 janvier 2021, la Banque a parachevé l'acquisition de la société Fairstone Financière Holdings Inc. (la « Financière Fairstone »), un fournisseur non bancaire canadien de solutions de prêts responsables, disposant d'un réseau de succursales et de partenaires dans le domaine de la vente au détail et de l'automobile. Le BSIF a approuvé la transaction en octobre 2021.

Le 1^{er} septembre 2022, la Banque a acquis EdenPark Inc., une entreprise ontarienne qui offre du financement automobile aux consommateurs de quasi premier ordre à l'échelle du Canada.

En mai 2023, la Banque et la Financière Fairstone ont annoncé le dernier ajout à l'offre croissante de produits avec le lancement de Fig Financial Inc. (« Fig »), une plateforme de prêt entièrement numérique.

Les offres de service de la Banque touchent quatre secteurs d'activité, soit le prêt direct, les services de cartes, le financement automobile et les prêts numériques. Notre secteur d'activité du prêt direct offre aux clients de quasi

premier ordre des prêts personnels non garantis, des prêts personnels garantis, des hypothèques et des produits accessoires facultatifs, comme une assurance créance aux consommateurs en ligne ainsi que dans plus de 250 succursales d'un océan à l'autre. Notre secteur d'activité des services de cartes recouvre actuellement les opérations concernant les cartes de crédit, les programmes de récompense ainsi que des services de protection connexes, et le financement au point de vente (« financement au PDV ») par le biais de marchands. Notre secteur d'activité du financement automobile offre du financement par prêt remboursable par versements pour l'achat de véhicules par l'intermédiaire de concessionnaires. Enfin, par l'entremise de Fig nous offrons des prêts personnels remboursables par versements au moyen d'une expérience entièrement numérique, principalement par l'intermédiaire de partenaires.

La Banque n'est pas considérée comme une Banque d'Importance Systémique Intérieure (BISI) par le BSIF.

Le 22 mars 2024, la Banque et Home Capital Group (« HCG »), une société en propriété exclusive de Smith Financial Corporation (« SFC »), ont conclu un accord définitif pour fusionner leurs activités respectives.

À la suite de l'approbation réglementaire en décembre 2024, le 1^{er} janvier 2025, la société mère de la Banque a procédé à l'acquisition d'une participation de 100 % dans HCG, et SFC est devenu le propriétaire majoritaire de la société mère. Immédiatement après l'acquisition, la Banque a acquis la Compagnie Home Trust (« HTC »), principale entité opérationnelle de HCG, de la société mère.

Gestion des risques financiers

La Banque est exposée aux risques de crédit, aux risques de taux d'intérêt et aux risques de liquidités de par son utilisation d'instruments financiers. La Banque n'a pas de portefeuille de transactions alors elle est dans l'ensemble faiblement exposée au risque du marché.

Aperçu de la gestion des risques

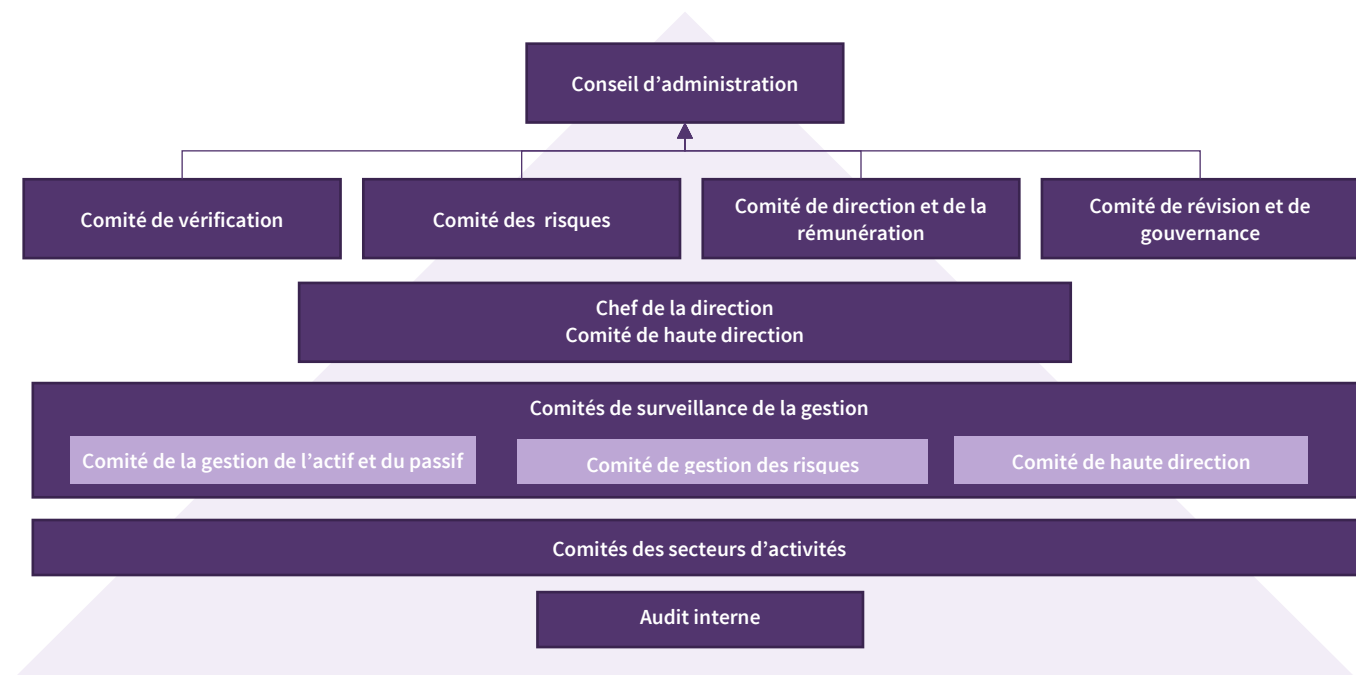
Le Cadre de gestion du risque de l'entreprise (le « Cadre » ou « CGRE ») décrit l'approche de la Banque à l'égard de la gestion du risque en mettant de l'avant un aperçu des principes, des exigences, des programmes et des responsabilités qui renforcent les valeurs de l'organisation et son engagement à intégrer de solides principes en matière de gestion du risque à son processus de planification stratégique et à ses opérations commerciales.

Le CGRE renforce la culture en matière de risque de même que l'environnement de risque de la Banque et favorise une compréhension commune, parmi les parties prenantes, de la façon dont la Banque gère le risque dans chacun des domaines suivants :

- Culture de risque;
- Inventaire des risques;
- Propension au risque;
- Gouvernance et organisation;
- Objectifs des programmes.

Gouvernance du risque

La gouvernance au chapitre de la gestion du risque est incarnée au sein de la l'Entreprise par son Conseil d'administration, les comités du Conseil, les comités de direction et la haute direction. Chacune de ces entités joue un rôle à l'égard des « trois lignes de défense » de l'Entreprise.



Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Banque, si un client ou une contrepartie manque à ses obligations contractuelles d'un instrument financier. Le risque concerne principalement le prêteur et comprend la perte de capital et d'intérêts, la perturbation des flux de trésorerie et l'augmentation des coûts de recouvrement. La perte peut être totale ou partielle et peut survenir dans un certain nombre de circonstances. Le risque de crédit pour la Banque provient principalement des prêts à la consommation accordés par celle-ci aux clients.

Le Conseil est responsable de la surveillance de la gestion du risque de crédit. Le comité de gestion du risque (CGR), sous la surveillance du Conseil, contrôle et approuve le programme de gestion du risque de crédit. Le CGR appuie le chef de la gestion des risques et le Service de crédit dans les activités suivantes :

Le développement et la mise en place de directives et procédures saines et prudentes pour gérer et contrôler efficacement le risque de crédit. Les directives comprennent les critères d'évaluation du risque, la cotation du risque et sa déclaration, la documentation et la conformité aux exigences légales, réglementaires ou législatives.

Le développement et la mise en place de processus efficaces d'octroi de crédit, de gestion des comptes et de recouvrement. Les processus incluent la gestion des approbations, la diversification des limites de crédit, l'évaluation du risque de crédit, l'évaluation des demandes de crédit, l'identification et la gestion des fraudes et les annulations.

Le développement et la mise en place de procédures complètes pour surveiller et contrôler efficacement la nature, les caractéristiques et la qualité du portefeuille de crédit. Cela inclut les rapports, le contrôle des caractéristiques du portefeuille, les vérifications de concentration, le contrôle de la cotation du risque et les processus de vérification de crédit.

Les mesures utilisées pour évaluer l'Énoncé sur le goût du risque de crédit peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- Taux de radiations nettes
- Répartition du portefeuille : approbation exceptionnelle
- Répartition géographique
- Concentration des produits : répartition des produits
- Répartition du portefeuille : qualité de crédit

Les informations détaillées au sujet du risque de crédit se trouvent à l'annexe B.

Risque de marché

Par risque de marché, on entend le risque découlant de notre exposition à une augmentation ou à une réduction de la valeur de nos instruments financiers du fait d'une modification des prix du marché. La Banque n'a pas de portefeuille de transactions et est dans l'ensemble faiblement exposée au risque de marché.

Risque lié aux actions

Par risque lié aux actions, on entend le risque découlant de la détention d'actions dans un investissement en particulier. La Banque a une faible exposition au risque lié aux actions puisqu'elle ne détient aucun portefeuille d'intérêts substantiels.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend d'un risque de perte découlant de la modification des taux d'intérêt ou de leur volatilité. La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de son financement par emprunt à taux variable et de la réévaluation des financements futurs. Le Comité sur les actifs et les passifs (CAP) porte attention à cette disparité par rapport aux prêts aux consommateurs à taux fixe de la Banque, ainsi qu'aux variations des taux d'intérêt au Canada, et rend compte au Conseil d'administration. La gestion du risque des taux d'intérêt par rapport aux limites d'écart des taux d'intérêt est complétée par les activités de suivi de la sensibilité des capitaux financiers de la Banque et les responsabilités financières afin d'évaluer les changements des taux. Les informations détaillées au sujet du risque de taux d'intérêt se trouvent à l'annexe C.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui pour la Banque de ne pouvoir respecter ses engagements et ses obligations lorsqu'elle devra y faire face ou la possibilité de pertes significatives au moment de respecter ses obligations. La Banque gère son exposition aux liquidités à court terme et à long terme en s'assurant d'avoir une gouvernance adéquate, des directives et des procédures sont en place pour gérer l'argent, de façon quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. La planification à long terme et les outils de prévision sont utilisés pour surveiller les besoins des fonds à long terme. Le CGAP surveille les besoins à court et à long terme. Un plan de contingence de liquidités est aussi en place pour assurer que les besoins en fonds sont couverts durant une crise.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de processus internes, de systèmes, de facteurs humains inadéquats ou inefficaces ou d'événements externes. Cela comprend la réputation et le risque pour l'entreprise associés aux pratiques d'affaires ou aux pratiques de l'industrie dans laquelle l'entreprise évolue. Le risque opérationnel est inhérent aux activités commerciales de l'entreprise et, comme pour d'autres types de risque, il est géré au moyen d'un cadre général conçu pour établir un équilibre entre une surveillance rigoureuse de l'entreprise et une gestion indépendante du risque bien définie. Ce cadre comprend la reconnaissance de la responsabilité du risque par l'entreprise, la surveillance par les équipes de gestion du risque et de la conformité de

l'entreprise et un examen de la conformité dans le cadre de l'évaluation trimestrielle des processus de contrôle interne de la direction de l'entreprise. La Banque utilise l'approche des indicateurs de base pour mesurer le risque opérationnel.

Les politiques de gestion du risque suivantes assurent la gouvernance du risque opérationnel :

- Cadre de gestion du risque opérationnel
- Politique sur le contrôle interne
- Politique sur la gestion des risques liés à l'impartition
- Politique du modèle de gestion des risques d'entreprise
- Politique sur la gestion de la continuité des activités
- Politique sur la sécurité de l'information
- Politique en matière de gestion des risques de fraude

Gestion des capitaux

La Politique en matière de gestion des capitaux de la Banque exige de la direction qu'elle soumette au Conseil d'administration, pour fins d'approbation, un plan d'affaires sur trois ans et un plan relatif au capital, et ce, annuellement. Ces plans décrivent les besoins en matière de capital de la Banque, les niveaux de capital cibles ainsi que les sources de capital additionnel requis, après avoir tenu compte de la croissance prévue, des facteurs économiques et du caractère adéquat des capitaux par rapport aux risques importants. Le programme de simulation de crise de la Banque cadre étroitement avec la planification des capitaux. Les tests de tension servent à évaluer le montant approprié de capital qu'il convient de maintenir et d'injecter, le cas échéant, afin de veiller à ce que la Banque dispose de capitaux suffisants pour résister aux tensions normalisées et définies par la direction.

La Banque s'assure de disposer de capitaux suffisants pour :

- Aller au-delà des exigences réglementaires;
- Appuyer la propension au risque de la Banque;
- Permettre une poursuite de la croissance;
- Absorber les pertes imprévues;
- Demeurer au-delà des seuils réglementaires minimums dans l'éventualité d'un événement de crise potentiel.

La structure de capital de la Banque se compose des éléments suivants, qui se combinent pour constituer le capital-actions ordinaire catégorie I brut de la Banque :

- Actions ordinaires;
- Surplus d'apports;
- Bénéfices non répartis;
- Cumul des autres éléments du résultat étendu.

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale ou facteur d'équivalence, pour considération illimitée. Elles sont préférées aux actions ordinaires. Il n'y avait pas d'action privilégiée en circulation en date du 31 décembre 2024.

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale ou facteur d'équivalence, pour considération illimitée. En date du 31 décembre 2024, la Banque avait 1 658 383 882 actions émises et en circulation.

Situation du capital réglementaire

La Banque calcule son capital réglementaire selon les méthodologies suivantes :

La Banque gère son risque de crédit en utilisant l'approche standardisée et ses risques d'exploitation sont contrôlés en utilisant l'approche par indicateur de base.

Le capital réglementaire de la Banque consiste en capitaux de catégorie 1 et de catégorie 2. Les capitaux de catégorie 1 incluent le capital social, les bénéfices non répartis et les autres éléments du résultat étendu. Les capitaux de catégorie 2 incluent les montants approuvés par le BSFI IFRS 9 de la Banque, jusqu'à concurrence de 1,25 % des actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

La Banque s'est conformée à toutes les exigences internes et externes de capital imposé tout au long de l'année. La direction utilise des ratios de fonds propres réglementaires afin de surveiller son capital de base. Ces ratios de fonds demeurent des normes internationales pour mesurer la suffisance du capital. Les politiques de la Banque en ce qui a trait à la gestion du capital sont évaluées régulièrement par le Conseil.

Les opérations bancaires sont catégorisées comme appartenant soit au portefeuille de transactions ou au portefeuille d'investissement, et les fonds propres pondérés en fonction des risques sont déterminés en fonction d'exigences précises qui cherchent à refléter les niveaux variables du risque liés aux actifs et l'exposition aux risques non reconnus dans l'état de la situation financière.

La situation du capital réglementaire de la Banque selon Bâle III, en date du 31 décembre 2024, est détaillée dans l'annexe A.

Annexe A

IC1 – Indicateurs clés

En date du 31 décembre 2024

		a	b	c	d	e
	Fonds propres disponibles (montants)	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023
1	Capitaux propres de catégorie 1 (CPC1)	997 397	1 032 470	987 764	986 023	958 325
2	Catégorie 1	997 397	1 032 470	987 764	986 023	958 325
3	Total des fonds propres	1 077 213	1 110 643	1 063 968	1 060 371	1 031 444
	Actif pondéré en fonction du risque (montants)					
4	Total de l'actif pondéré en fonction du risque (APR)	7 113 771	6 949 737	6 755 199	6 582 729	6 461 252
4a	Total de l'actif pondéré en fonction du risque (avant plancher)	7 113 771	6 949 737	6 755 199	6 582 729	6 461 252
	Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage de l'APR					
5	Ratio des CPC1 (en %)	14,02 %	14,86 %	14,62 %	14,98 %	14,83 %
6	Ratio de catégorie 1 (en %)	14,02 %	14,86 %	14,62 %	14,98 %	14,83 %
7	Ratio du total des fonds propres (en %)	15,14 %	15,98 %	15,75 %	16,11 %	15,96 %
	Exigences supplémentaires minimales de CPC1 en pourcentage de l'APR					
8	Exigences minimales de la conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
11	Total des exigences minimales précises de CPC1 de la banque (en %)	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
12	CPC1 disponibles après avoir satisfait aux exigences minimales de capital des banques (en %)	7,02 %	7,86 %	7,62 %	7,98 %	7,83 %
	Ratio de levier financier de Bâle III					
13	Mesure de l'exposition totale aux fins du ratio de levier financier de Bâle III	9 549 280	9 331 552	9 005 779	8 738 394	8 630 584
14	Ratio de levier financier de Bâle III	10,44 %	11,06 %	10,97 %	11,28 %	11,10 %

CC1 modifiée – Composition de capital pour les petites et moyennes banques

COMMUNICATION D'INFORMATIONS COMMUNES BALE III

En date du 31 décembre 2024

CALCULS DU RNFPB		
1	Capital d'actions ordinaires émises directement (et équivalent pour les compagnies qui ne sont pas des sociétés par actions) plus les surplus d'actions	1 630 630
2	Bénéfices non répartis	124 169
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	3 657
6	Capital-actions ordinaire catégorie 1, capital avant les ajustements réglementaires	1 758 456
28	Total des ajustements réglementaires apportés au capital-actions ordinaire catégorie 1	(761 058)
29	Capital-actions ordinaire catégorie 1	997 397
29a	Capital-actions ordinaire catégorie 1 avec des dispositions transitoires pour les pertes sur créances attendues non appliquées.	997 397
45	Capital catégorie 1	997 397
45a	Capital catégorie 1 avec des dispositions transitoires pour les pertes sur créances attendues non appliquées	997 397
51	Capital catégorie 2 supplémentaire avant les ajustements réglementaires	79 815
57	Total des ajustements réglementaires apportés au capital catégorie 2	0
58	Capital catégorie 2	79 815
59	Capital total	1 077 213
59a	Capital total 1 avec des dispositions transitoires pour les pertes sur créances attendues non appliquées.	1 077 213
60	Total des fonds à risques pondérés	7 113 771
61	Actions ordinaires catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	14,02
62	Catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	14,02
63	Capital total (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	15,14
61a	Actions ordinaires catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés) avec des dispositions transitoires pour les pertes sur créances attendues non appliquées.	14,02
62a	Catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés) avec des dispositions transitoires pour les pertes sur créances attendues non appliquées	14,02
63a	Capital total (comme pourcentage de fonds à risques pondérés) avec des dispositions transitoires pour les pertes sur créances attendues non appliquées.	15,14
69	Valeur réelle du ratio cible du capital-actions ordinaire catégorie 1	7,0
70	Valeur réelle du ratio cible du capital catégorie 1	8,5
71	Valeur réelle du ratio cible du capital total	10,5

Cadre de ratio de Levier

Expositions au bilan		T4 2024	T3 2024
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres et les expositions de titrisation de droits acquis, mais incluant le collatéral)	8 011 904	7 853 727
4	(Montants des actifs déduits en déterminant le capital réel Bâle III, catégorie 1)	(761 058)	(767 448)
5	Total des risques au bilan (excluant les dérivés et les cessions temporaires de titres)	7 250 846	7 086 279
Aux produits dérivés			
6	Valeur de remplacement associée à toutes les transactions sur produits dérivés (ex. : la valeur nette de la marge de variation admissible sur l'argent)	48	2 044
7	Montants supplémentaires pour les expositions futures potentielles associés avec les transactions dérivées	6 965	7 019
11	Total des expositions aux produits dérivés	7 013	9 062
Autres risques hors bilan			
17	Risques hors bilan à un montant notionnel brut	9 187 448	8 968 106
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(6 896 027)	(6 731 895)
19	Éléments hors bilan	2 291 421	2 236 211
Capital et total des expositions			
20	Fonds propres de catégorie 1	997 397	1 032 470
20a	Fonds propres de catégorie 1 avec des dispositions transitoires pour les pertes sur créances attendues non appliquées	997 397	1 032 470
21	Total des expositions	9 549 280	9 331 552
Ratios de levier			
22	Ratio de levier de Bâle III	10,44 %	11,06 %
22a	Ratio de levier de Bâle III avec des dispositions transitoires pour les pertes sur créances attendues non appliquées.	10,44 %	11,06 %

Annexe B : Risque de crédit

Déclarations générales et quantitatives

Les informations suivantes fournissent une analyse quantitative de l'ensemble du portefeuille de prêts à la consommation de la Banque par solde de compte, défaillance et secteur géographique.

Soldes des comptes	Créances	% des créances
Solde créditeur	(27 667) \$	-0,4 %
Moins que ou égal à 500,00 \$	83 473 \$	1,2 %
500,01 \$ - 1 000,00 \$	159 496 \$	2,2 %
1 000,01 \$ - 3 000,00 \$	708 354 \$	10,0 %
3 000,01 \$ - 5 000,00 \$	639 966 \$	9,0 %
5 000,01 \$ - 10 000,00 \$	1 441 134 \$	20,2 %
10 000,01 \$ - 20 000,00 \$	1 930 563 \$	27,1 %
Supérieur à 20 000,01 \$	2 187 078 \$	30,7 %
Total¹	7 122 397 \$	100 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Jours de retard	Créances impayées	% des Créances
Courant ¹	6 290 919 \$	88,3 %
1 à 29 jours	490 467 \$	6,9 %
30 à 59 jours	104 062 \$	1,5 %
60 à 89 jours	67 011 \$	0,9 %
90 à 119 jours	53 179 \$	0,7 %
Plus de 120 jours	116 759 \$	1,7 %
Total²	7 122 397 \$	100 %

Remarque 1 : la catégorie Courant comprend les soldes à zéro et les soldes créditeurs

Remarque 2 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Par province	Créances impayées	% des créances
Alberta	955 379 \$	13,4 %
Colombie-Britannique	703 566 \$	9,9 %
Manitoba	298 872 \$	4,2 %
Nouveau-Brunswick	281 231 \$	3,9 %
Terre-Neuve-et-Labrador	258 830 \$	3,6 %
Territoires du Nord-Ouest	8 646 \$	0,1 %
Nouvelle-Écosse	282 601 \$	4,0 %
Nunavut	499 \$	0,0 %
Ontario	2 707 615 \$	38,0 %
Île-du-Prince-Édouard	39 629 \$	0,6 %
Québec	1 355 069 \$	19 %
Saskatchewan	219 553 \$	3,1 %
Territoire du Yukon	10 842 \$	0,2 %
É.-U.	65 \$	0,0 %
Total¹	7 122 397 \$	100 %

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire BH

Allocation pour pertes sur créance

La provision pour pertes sur cartes de crédit est établie au moyen du modèle de pertes sur créances attendues conformément à la norme IFRS 9. Les allocations selon l'ECL rendent compte d'un montant impartial et pondéré en facteur des probabilités qui est déterminé en évaluant une multitude de résultats possibles, en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent de même que de renseignements raisonnables et pouvant être confirmés concernant les événements antérieurs, et les conditions qui prévalent actuellement, en ce qui concerne les conditions économiques futures. La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes sur créances estimatives désignées dans le portefeuille des prêts à la consommation. Le modèle ECL nécessite un jugement considérable, y compris l'utilisation de prévisions macroéconomiques dans plusieurs des scénarios de croissance.

Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'il y a des preuves objectives que la qualité du crédit se détériore au point qu'il n'y a plus d'assurance raisonnable de percevoir un jour le montant total du capital et des intérêts. Les prêts sont radiés selon le type de produit, conformément à ce que prévoit le tableau qui suit :

Produits de prêt	Politique en matière de radiation
Politique en matière de radiation	Les soldes des cartes de crédit sont radiés à la date du cycle du compte, lorsqu'un paiement est en retard de plus de 180 jours, inclusivement. Les prêts sur cartes de crédit dans le cadre d'une faillite sont radiés dans le mois suivant la notification de la faillite.
Prêts personnels non garantis	Les prêts personnels non garantis sont radiés lorsque les paiements sont en retard, par rapport à ce que prévoit le contrat, de 180 jours ainsi que si aucun paiement n'a été effectué au cours des six derniers mois, mais en aucun cas ces prêts peuvent accuser un retard de plus de 360 jours par rapport à ce que prévoit le contrat. Les prêts personnels non garantis visés par une faillite sont radiés au cours du mois suivant l'avis de faillite.
Prêts personnels garantis	Les prêts personnels garantis de même que les prêts hypothécaires qui sont en processus de forclusion (processus qui débute généralement lorsque les paiements sont en retard de 60 jours par rapport à ce que prévoit le contrat) sont radiés à la valeur estimée du bien, dont est soustrait le montant des frais de vente. Les prêts personnels garantis ainsi que les prêts hypothécaires qui ne sont pas visés par un processus de forclusion, incluant les prêts visés par une faillite, sont radiés à celle des deux échéances qui suivent, étant entendu qu'en aucun cas ces prêts peuvent accuser un retard de plus de 360 jours par rapport à ce que prévoit le contrat : retard de six mois par rapport à ce que prévoit le contrat et aucun paiement prévu au contrat pendant une période de six mois.
Prêts au point de vente	Les prêts au point de vente sont radiés lorsque le compte est en retard par rapport à ce que prévoit le contrat de 180 jours. Les prêts de cette nature visés par une faillite sont radiés dans le mois suivant l'avis de faillite.
Prêts de financement automobile	Les prêts de financement automobile sont évalués dans une perspective de repossession lorsqu'ils accusent un retard par rapport à ce que prévoit le contrat de 60 jours. En cas de repossession, les pertes prévues sont comptabilisées à ce moment, en estimant la valeur du véhicule, et en soustrayant les coûts de vente estimés. Les prêts de financement automobile sont radiés lorsque le compte est en retard de 120 jours par rapport à ce que prévoit le contrat.

Le tableau suivant présente les changements apportés à la provision pour pertes sur créances pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024 :

Provision pour pertes sur créances, au début du trimestre	527 610 \$
Provision pour pertes sur créances	148 297 \$
Recouvrements	21 753 \$
Radiations	(157 599 \$)
Provision pour pertes sur créances, à la fin du trimestre¹	540 061 \$

Remarque 1 : comme l'indique le rapport de la soumission réglementaire C3

Déclarations au sujet des portefeuilles en vertu de l'approche normalisée

La Banque investit dans des valeurs émises par le gouvernement, des dépôts à terme et des placements temporaires d'institutions financières réglementées (voir les détails au tableau Déclarations générales au sujet de l'exposition au risque de crédit des contreparties ci-après).

Déclarations au sujet des portefeuilles en vertu de l'approche de notation interne (NI)

La Banque gère le risque de crédit en utilisant l'approche normalisée. Par conséquent, la Banque n'a aucun portefeuille en vertu de l'approche de notation interne (NI).

Limitation des risques de crédit

La Banque investit dans des valeurs émises ou garanties par le gouvernement, des dépôts à terme d'institutions financières. Les créances de la Banque sont composées de créances, de cartes de crédit, de prêts personnels non garantis, de prêts personnels garantis, de prêts au point de vente, d'hypothèques immobilières et de prêts de financement automobile. La majeure partie du portefeuille de prêts n'est pas garantie et l'intégralité du portefeuille n'est pas garantie. Par contre, sur la base des contrôles précisés dans la section risque de crédit dans la première partie de ce document, la Banque est active dans l'atténuation du risque de crédit.

Déclarations générales au sujet de l'exposition au risque de crédit des contreparties

La Banque est très peu exposée aux risques de contrepartie liés aux garants financiers, banques d'investissement ou contreparties sur produits dérivés. La Banque n'investit pas à des fins spéculatives et ne réalise pas d'opérations sur instruments dérivés à cette fin.

La Banque utilise des instruments financiers dérivés sous forme de swaps de taux d'intérêt afin d'atténuer son exposition actuelle et prévue aux fluctuations des taux d'intérêt. La durée des instruments dérivés coïncide avec celle des contrats sous-jacents pour lesquels le risque fait l'objet de mesures d'atténuation.

Exposition au risque de crédit des contreparties	Montant	Pondération du risque
Dépôts dans des institutions financières réglementées	156 120 \$	20 %
Instruments dérivés	7 013 \$	20 %
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	136 288 \$	0 %
Total	299 421 \$	

Titrisation : Déclarations au sujet de l'approche normalisée

La Banque a recours à la titrisation dans le cadre de sa stratégie de financement diversifié et aux fins de rentabilité des capitaux.

En mars 2017, la Financière Fairstone a créé FFIT I afin d'émettre des billets garantis par des blocs de prêts personnels garantis et non garantis, ainsi que des comptes de financement au PDV.

En avril 2019, la Banque a établi l'entité Canvas Cards Trust (CCT) et a émis des billets à taux variable de la « série 2019-1 », qui contenaient des dispositions permettant à l'encours de se renouveler pendant une période déterminée. Durant cette période, le recouvrement mensuel des créances sur cartes de crédit sert à rembourser les billets et tout recouvrement excédentaire permet de financer d'autres prêts sur carte de crédit consentis aux clients. Au terme de la période renouvelable, les billets à taux variable commencent à s'amortir.

À la suite de l'acquisition d'EdenPark, l'entente de financement de la Banque comprend les titres de créance titrisés d'EdenPark (« Passifs de la titrisation d'EP »). EdenPark a conclu un contrat-cadre de services et d'achats avec plusieurs prêteurs afin de financer l'émission de prêts en regroupant des comptes débiteurs de financement et en les vendant directement aux prêteurs. Les passifs issus de la titrisation sont réduits chaque mois grâce à des versements et à des remboursements périodiques dont le montant est fixé en fonction du montant obtenu des comptes débiteurs de financement titrisés au cours du mois. Les tranches des passifs titrisés ont une échéance, un taux d'intérêt et un calendrier fixes établis en fonction des comptes débiteurs de financement titrisés sous-jacents.

L'entreprise court toujours des risques liés au remboursement anticipé des passifs de titrisation d'EP. À titre de protection

contre le risque lié au remboursement anticipé et aux pertes sur créances, les prêteurs conservent un compte de réserve en espèces en fidéicommiss. Ces prêteurs ont des moyens de puiser dans le compte de réserve en espèces qu'ils détiennent en cas de défaut de paiement sur les comptes débiteurs de financement ou de remboursement anticipé.

Le 12 septembre 2023 et le 9 novembre 2023, les passifs de titrisation d'EP ont été partiellement remboursés.

Pour des motifs juridiques, la Banque a vendu des intérêts en copropriété de prêts qui sont hors d'atteinte des créanciers de celle-ci. Toutefois, comme la Banque conserve une exposition à tous les risques et les récompenses substantiels des intérêts en copropriété transférés dans les prêts et continue de contrôler les entités structurées, aux fins d'information financière, la Banque ne décomptabilise pas les intérêts transférés dans les prêts et consolide CCT et FFIT I. Les intérêts titrisés dans les prêts demeurent dans les états financiers consolidés de la Banque et sont soumis à une évaluation continue au coût amorti et à une évaluation pour dépréciation. De plus, dans le cadre de la consolidation des entités structurées, les billets émis par ces dernières sont compris dans le passif des états financiers consolidés de la Banque et comptabilisés au coût amorti.

Pour des raisons liées au capital réglementaire, les prêts transférés à des facilités de titrisation sont considérés comme une partie de l'actif pondéré en fonction des risques, lesquels ne sont pas traités différemment que s'ils n'avaient pas été titrisés.

En date du 31 décembre 2024, le tableau suivant détermine la valeur comptable et la valeur juste des intérêts en copropriété de la Banque transférés dans des prêts et les billets émis par CCT et FFIT I :

31 décembre 2024	Valeur Comptable	Juste Valeur
Prêts sur cartes de crédit transférés	2 823 271	2 806 487
Passifs des billets associés	1 556 441	1 555 047

Les investisseurs dans les billets sont des parties externes et ne sont pas liés à la Banque. Les billets émis ont les conditions suivantes et la valeur comptable au 31 décembre 2024.

Billets en cours d'émission	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	31 décembre 2024
Passifs de la titrisation d'EP	Juill. 2018	Déc. 2028	5,31 %	37 665
Canvas 2019-1	Avril 2019	Avril 2026	Variable	555 250
FFIT I Série 2020-1	Oct. 2020	Oct. 2039	4,33 %	141 354
FFIT I Série 2019-2	Oct. 2019	Oct. 2038	Variable	830 970
Coûts d'émission non amortis				(8 798)
				1 556 441

Annexe C : risque de taux d'intérêt

La politique du comité de gestion de l'actif et du passif supervise et évalue l'incidence d'un décalage parallèle de 200 pb, à la hausse ou à la baisse, des taux d'intérêt :

- Prévisions du revenu net d'intérêts (RNI) au cours des 12 prochains mois
- Valeur économique nette (VÉN)

Les incidences ont une relation quasi linéaire sur la variation du point de base. Par conséquent, une variation de 100 pb aurait une incidence sur le RNI et sur la VÉN à la moitié moins qu'une variation de 200 pb.

Les limites de l'impact du taux d'intérêt sont fixées à -4 % pour le RNI et à -5 % pour la VÉN. Les résultats en date du 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Limite	Répercussions
Revenu net d'intérêts	-4,0 %	-2,1 %
Valeur économique nette	-5,0 %	-4,1 %

Annexe D : Rémunération

Composantes globales de la rémunération

La Banque structure son approche en matière de rémunération afin de l'harmoniser avec les pratiques du marché pour le secteur des services financiers tout en respectant les exigences réglementaires connexes. Les récompenses sont fondées sur les objectifs de rendement de l'entreprise et sont structurées de manière à inciter les associés à atteindre les objectifs d'affaires stratégiques.

La rémunération de la haute direction est supervisée par le Comité de la haute direction et de la rémunération du conseil d'administration. Aucun des membres du Comité de la haute direction n'est un employé ou un dirigeant de la Banque.

La rémunération de la haute direction comprend le salaire de base, les incitatifs à court terme en espèces et les incitatifs à long terme fondés sur les actions. Le salaire de base est révisé annuellement, selon les conditions du marché.

Programme d'incitatifs à court terme

Le programme d'incitatifs à court terme de la Banque s'appelle le programme de primes discrétionnaires et vise à motiver la haute direction à atteindre ses objectifs d'affaires et financiers annuels. Il s'agit d'un programme d'incitatifs variable, fondé sur la rémunération en espèces.

Chaque exercice, les résultats opérationnels sont mesurés en fonction des objectifs financiers et de rendement précis. Pour éviter les risques inappropriés, la prime de la haute direction est fondée sur le rendement financier par rapport à diverses

mesures. Cette approche globale de la rémunération des primes assure l'harmonisation au sein de l'équipe de la haute direction et permet d'éviter les risques qui surviennent lorsque le personnel de la haute direction a des objectifs de rendement isolés. Les fonctions de contrôle et de surveillance au sein de la Banque ont des objectifs conformes à leurs mandats.

Le programme de primes est un programme autofinancé qui est exprimé en pourcentage du salaire de base déterminé en fonction du poste et du niveau au sein de l'organisation. Selon le rendement réel par rapport aux objectifs de rendement établis, les paiements en espèces varient de zéro à la cible maximale dans chaque fourchette.

Programme d'incitatifs à long terme

Le programme d'incitatifs à long terme axé sur les actions de la Banque fait partie de la structure de rémunération globale de la haute direction. Les récompenses sont accordées en fonction du rendement par rapport aux objectifs annuels. Les incitatifs à long terme sont accordés sous forme d'options d'achat d'actions, d'unités d'actions assujetties à des restrictions et d'unités d'actions différées. La valeur des options d'achat d'actions, des unités d'actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions différées est directement liée à la variation de la valeur des actions ordinaires du Groupe Fairstone Inc.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs	2024
Salaires, honoraires des dirigeants et autres avantages à court terme	4 186 878 \$
Rémunération fondée sur les actions	2 853 206 \$
Autres avantages à long terme	115 264 \$
	7 155 348 \$